

avis

Avis n°2019-12  
présenté au nom de la commission  
Budget et finances  
par **Joëlle DURIEUX**

---

## Décision modificative au budget 2019 de la Région Ile-de-France

14 novembre 2019



Avis n°2019-12  
présenté au nom de la commission  
Budget et finances  
par **Jöelle DURIEUX**

14 novembre 2019

**Décision modificative au budget 2019 de la Région Île-de-France**

Certifié conforme  
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eric BERGER", is written over the typed name above it.

**Eric BERGER**

# **Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France**

## **Vu :**

- La Constitution, notamment son article 72-2 ;
- La loi organique n° 2004-758 du 29 juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution et relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales ;
- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales ;
- La délibération CR n° 33-10 du 17 juin 2010, relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- Le rapport CR n° 10-13 du 25 avril 2013 du président du Conseil régional d'Ile-de-France sur la responsabilité sociétale et les premières préconisations de modernisation de l'action régionale ;
- Le rapport CR n°2018-56 de la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France sur les Orientations budgétaires pour 2019 ;
- Le rapport CR n°2018-63 de la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France sur le projet de Budget primitif 2019 de la Région ;
- Le rapport CR n°2019-024 de la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France sur le projet de budget supplémentaire 2019 de la Région ;
- Le rapport CR n°2019-065 de la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France sur le projet de décision modificative 2019 de la Région ;
- La lettre de la présidente du Conseil régional, en date du 4 novembre 2019, saisissant le Ceser d'une demande d'avis sur ce projet de décision modificative au budget 2019.

## **Entendu :**

- L'exposé de Mme Joëlle DURIEUX, rapporteure permanente du Ceser pour le budget, au nom de la commission Budget et finances du Ceser.

## **Considérant :**

- Que l'Exécutif régional propose de procéder à un remboursement anticipé de dette bancaire à hauteur de 100 M€ sans pénalité ;
- Que l'encours de la dette régionale sera en baisse en 2019 ;
- Que l'Exécutif régional engage un plan d'urgence pour la rénovation des sanitaires et des petits travaux dans les lycées, à hauteur de 40 M€ ;
- Que ces deux actions nouvelles sont financées uniquement par redéploiement de crédits de paiement en 2019 ;
- Que, compte tenu des dernières données disponibles, les montants de quatre recettes sont ajustés : recettes nouvelles suite à des opérations de trésorerie ; ajustement des frais de gestion de fiscalité directe locale ; augmentation du produit des amendes de police ; augmentation du produit de la taxe sur les surfaces de stationnement ;
- Qu'une provision de 200 000 € liée à l'aménagement de l'île de loisirs de Vaires Torcy, devenue sans objet (risque de contentieux écarté), est donc reprise.

**Emet l'avis suivant :**

**Article 1 :**

Le Ceser prend acte de la décision modificative au budget 2019 présentée par l'Exécutif régional.

**Article 2 :**

Le Ceser souligne la continuité de la politique menée par l'Exécutif régional pour diminuer l'endettement de la collectivité régionale : cette dernière présente désormais une capacité de désendettement de cinq années alors que l'Etat, dans sa loi de programmation des finances publiques (2018-2022) exige une capacité de désendettement, pour les Régions, de neuf années. Alors que les dépenses d'investissement de la Région baissent depuis 2015, le Ceser s'interroge donc sur l'intérêt d'aller plus avant dans cette trajectoire, les besoins des Franciliens en équipements, notamment en transports publics, étant très importants et la Région pouvant emprunter à taux 0.

**Article 3 :**

Le Ceser salue l'effort entrepris par l'Exécutif régional pour remettre aux normes les toilettes de 120 lycées franciliens ainsi que les vestiaires et douches des agents de la collectivité régionale.

Il souhaite connaître les critères qui ont prévalu au choix de ces lycées et connaître, plus largement, l'impact sur l'échéancier du Plan pluriannuel d'investissement des lycées.

---

**Cet avis a été adopté :**

Suffrages exprimés : 135

Pour : 132

Contre : 0

Abstentions : 3

Ne prend pas part au vote : 0



Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France  
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

[www.ceser-iledefrance.fr](http://www.ceser-iledefrance.fr) • [@ceseridfr](https://twitter.com/ceseridfr)